

Rapport N° 182
Budget 2015
Budget de fonctionnement
Crédits d'extensions des Services industriels
Plan d'investissements 2014-2017

Nyon, le 25 novembre 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 44 du nouveau règlement du Conseil communal (entré en vigueur le 27 août 2014), la Commission des finances (ci-après la COFIN) a examiné le projet de budget 2015 présenté par la Municipalité dans son préavis n° 182 du 13 octobre 2014.

La COFIN s'est réunie à six reprises les 28 et 29 octobre, puis les 4, 12, 13 et 17 novembre 2014.

Lors de la première séance, le préavis n°182 a été présenté dans ses généralités par M. Claude Uldry, Municipal des finances, accompagné de MM. Lionel Thorens du service des finances, et Joseph Delort de la fiduciaire Heller SA, mandaté par la ville pour l'établissement du budget pendant la période de transition à la tête du service des finances. En effet, Mme Ying Cottier débute seulement le 1^{er} novembre 2014 dans ses nouvelles fonctions de cheffe du service des finances en remplacement de M. Sebastien Chenuz qui a quitté son poste à fin juin.

A l'occasion des quatre séances suivantes, la COFIN a rencontré à tour de rôle l'ensemble des Municipaux, accompagnés de leurs chefs de services afin qu'ils présentent leurs budgets et répondent aux diverses questions de la COFIN, ce dont nous les remercions vivement.

La COFIN s'est finalement réunie pour une discussion sur la rédaction du rapport le lundi 17 novembre.

La COFIN souhaite adresser des remerciements particuliers à l'attention de M. Lionel Thorens, jeune collaborateur du service des finances, qui a assisté à toutes les séances qui se déroulaient tard le soir en dehors des horaires de bureau et qui a apporté un soutien très professionnel à la COFIN en répondant à un grand nombre de questions techniques à la satisfaction générale des membres.

Cette année, le rapport de la COFIN résulte d'un travail collectif puisque les membres se sont partagés la conduite des discussions sur l'examen des budgets des services ainsi que la rédaction des commentaires y relatifs, selon la répartition suivante :

- Luciano De Garrini : Sports, manifestations et maintenance + Informatique + Finances
- Roxane Faraut-Linares : Urbanisme
- Jean-Marie Frachebourg : Espaces verts
- Pierre Girard : Services industriels
- Jessica Jaccoud : Mobilité, SDIS et Police Nyon Région
- David Lugeon : Architecture et bâtiments
- Laurent Miéville : Culture + Travaux et environnement
- Bernadette Nelissen : Affaires sociales, éducation, jeunesse
- Philippe-Jean Perret : Administration générale + Développement durable + Affaires juridiques
- Jacques Pittet : Ressources et Relations Humaines
- Yvan Cornu : Analyse globale et conclusion

Introduction – présentation générale du préavis n° 182

Vue générale du compte de fonctionnement

Le budget 2015 présente un excédent de charges de CHF 6.8 millions plus élevé que le déficit budgétaire de 2014 qui se montait à CHF 5.3 millions.

Pour rappel le budget 2013 prévoyait une perte de CHF 7.2 millions, alors que les comptes ont finalement dégagé un excédent de CHF 1.4 millions (après versement de CHF 5.5 millions au fonds de réserve "péréquation").

Cette année encore, les dernières projections sur les comptes 2014 montrent que le résultat sera nettement meilleur que le déficit budgété de CHF 5'296'007.-.

Nous reportons ci-dessous un tableau comparatif des comptes de fonctionnement :

Comptes de fonctionnement	Budget 2015	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2013
Total des charges	189'798'799.-	191'183'662.-	180'060'009.-	184'868'276.-
Total des revenus	-183'017'012.-	-185'887'655.-	-172'862'037.-	-186'267'546.-
Excédent de charges	6'781'787.-	5'296'007.-	7'197'972.-	
Excédent de revenus				-1'399'270.-

Contexte budgétaire

La Municipalité rappelle que les indicateurs économiques pour le canton restent très favorables pour 2015, avec une prévision d'augmentation de 2.9% du PIB ayant un impact direct sur les recettes fiscales. Dans le même sens, la Municipalité a pris en compte l'augmentation prévue de la population en lien avec la réalisation de nouveaux quartiers (en particulier celui de la Petite Prairie).

Dans son préambule, la Municipalité note un impact sur les charges de fonctionnement de deux facteurs :

- le passage au quart d'heure de la cadence des bus ;
- l'augmentation du nombre de places d'accueil pour écoliers (UAPE).

La rupture statistique qui découlait en 2014 des effets de la régionalisation de la Police et du SDIS, avec une comptabilisation à double des traitements, dans les charges puis dans les produits (refacturation), disparaît en grande partie car Police Nyon Région (PNR) gère son personnel en direct dès 2015, y compris le paiement des salaires.

Dans ces circonstances, la diminution de charges entre les budgets 2014 et 2015 s'explique par une diminution d'environ CHF 7.1 millions pour les traitements de PNR, en partie compensée par une augmentation des remboursements et participations de CHF 3.2 millions et des aides et subventions pour CHF 2 millions.

La COFIN relève encore que les charges augmentent pour l'entretien des terrains du Centre sportif de Colovray (travaux des Espaces verts et travaux privés), mais ces prestations supplémentaires, demandées par l'UEFA, sont toutefois entièrement refacturées à cette organisation (comptabilisées en produits supplémentaires).

Règles de construction du budget

Dans sa volonté de maîtrise des **charges**, la Municipalité demande aux services de l'administration de respecter des enveloppes budgétaires avec des règles strictes, pour les natures de compte suivantes :

- 30 – Autorités et personnel qui augmentent uniquement en fonction des annuités et des nouveaux postes adoptés par le Conseil communal, c'est-à-dire : CHF +571'300.- pour les annuités et CHF +363'800.- pour les nouveaux postes ;
- 31 – Biens services et marchandises : 0% par rapport au budget 2014 ;
- 36 – Aides et subventions : 1% d'augmentation sur le budget 2014.

Cependant, tel que noté dans ce préavis n° 182, des dépassements « exogènes » découlent de préavis acceptés par le Conseil communal, comme déjà mentionné :

- Préavis 167 : CHF 1'290'000.- en augmentation de la subvention annuelle pour les bus TPN ;
- Préavis 161 : CHF 201'100.- concernant l'extension de l'UAPE Grand T'Etraz et un poste administratif au secrétariat des UAPE.

La COFIN relève encore une augmentation de CHF 2.7 millions à la nature de compte 35 – Remboursement, participations et subventions à des collectivités publiques due à l'augmentation de la péréquation cantonale (facture sociale et péréquation intercommunale).

Concernant les **revenus** portés au budget 2015, la Municipalité applique une logique d'évaluation qui prend principalement en compte pour les personnes physiques, la croissance démographique (nouveaux habitants), l'accroissement des richesses (revenus), de même qu'une tendance lissée des revenus sur les 7 dernières années. Pour les personnes morales, les prévisions restent stables en fonction de la situation économique favorable du canton. Par contre, la Municipalité se montre prudente quant à l'évolution du marché immobilier et prévoit un léger retrait de l'impôt sur les gains immobiliers.

Ces facteurs globalement positifs permettent à la Municipalité de prévoir une augmentation des impôts de CHF 5 millions par rapport au budget 2014.

Budget d'investissement

En prévoyant des dépenses nettes d'investissement de CHF 47.2 millions, la Municipalité maintient un programme très (trop) ambitieux pour 2015. La restauration du temple (CHF 1.5 million) ou la construction du CERV¹ et de la déchèterie (CHF 5'787 millions) sont déjà en phase de réalisation. En parallèle, la commune va finaliser les études puis passer à la réalisation des infrastructures scolaires et sportives de Marens-Couchant, du Couchant et du Reposoir, dont les dépenses sont prévues à hauteur de CHF 17 millions en 2015 déjà.

Même si la moitié seulement des investissements est effectivement réalisée l'année prochaine, la marge d'autofinancement de CHF 4.412 millions selon le budget 2015 ne suffira pas à financer ces équipements. En conséquence, la Ville de Nyon devra probablement recourir à l'emprunt et donc augmenter son niveau d'endettement. A ce titre, la Municipalité a ajouté au budget un emprunt (progressif) qui atteindrait CHF 42'956'453.- au 31.12.2015 pour couvrir l'insuffisance de financement, dont les intérêts calculés à un taux très avantageux de 1.7% se monteraient à CHF 261'802.- pour l'exercice 2015.

Méthode de priorisation

Depuis plusieurs années, la COFIN demande que la Municipalité priorise son programme d'investissement en fonction des besoins prioritaires des habitants, de la capacité financière (capacité d'autofinancement et emprunt) de la commune, des ressources des services à mener les projets, etc.

La COFIN est satisfaite que la Municipalité ait mis en place une nouvelle méthodologie qui vise justement à prioriser les projets. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision avec des critères objectifs qui permettent d'évaluer et de classer les investissements. Certains projets sortent du système d'évaluation lorsqu'ils répondent à une obligation légale ou si leur non-réalisation empêcherait un service de travailler.

Dans cette méthode, deux critères sont volontairement surpondérés, il s'agit :

- du financement, afin de pousser les services à obtenir des fonds de tiers, de subventions et/ou à générer des nouvelles recettes à travers le projet ;
- des priorités politiques, comme par exemple les projets emblématiques inscrits au programme de législature.

Les autres critères qui sont pris en considération pour la priorisation des investissements sont :

- le risque en cas de non-réalisation ;
- l'avancement du projet ;
- la relation contractuelle.

¹ Centre d'exploitation des routes et voirie (CERV)

L'application de cette méthode permet de classer les projets en quatre catégories ; suivant la date de réalisation des premières dépenses :

- P1 : dans le courant de la législature actuelle ;
- P2 : au plus tôt dans 3 ans (2018 pour le budget 2015) ;
- P3 : au plus tôt dans 6 ans (2021 pour le budget 2015) ;
- P4 : au plus tôt dans 10 ans (2025 pour le budget 2015).

La Municipalité prévoit une planification dynamique avec des projets réévalués chaque année.

2015 correspond à une première année test pour cette méthode qui est certainement perfectible et qui devra encore être améliorée en outre dans la définition, la compréhension et l'application des critères. La Municipalité a déjà identifié et corrigé manuellement certaines incohérences de la méthode, comme par exemple pour les plans partiels d'affectation (PPA) ou les plans de quartier (PQ) dont les retombées financières deviennent effectives au moment de la réalisation du projet.

La COFIN estime que cette méthode représente une avancée significative dans la planification des investissements. Une fois la méthode bien en place, la COFIN souhaite que le classement des projets (P1, P2, P3 ou P4) figure de manière transparente dans le budget des investissements.

Fonds de réserve pour la péréquation 2013

A la clôture des comptes 2013, le Service des finances a calculé un montant prévisible de la péréquation en fonction de l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Nyon entre 2011, année de base pour le calcul des acomptes, et 2013, année de référence pour le décompte final.

Faute de données disponibles, cette simulation ne prenait pas en compte le montant effectif de la facture sociale 2013, ni l'évolution des impôts des autres communes du canton.

L'augmentation prévue se montait à CHF 5.5 millions qui ont ainsi été attribués à un fonds de réserve pour la péréquation (compte 231.3809.02). De plus, l'année dernière, ce fonds a également été alimenté par un montant de CHF 1.4 million afin de neutraliser une rétrocession sur la facture sociale 2012, ce qui représentait un total de CHF 6.9 millions dans le fonds pour la péréquation au 31.12.2013.

Toutefois, cette simulation s'est avérée trop pessimiste, certainement à cause des bons chiffres également réalisés par les autres communes du canton. En effet, le décompte final reçu de l'Etat de Vaud en 2014, pour l'exercice 2013, augmente « seulement » de CHF 1.7 million, composé de CHF 890'000.- pour la péréquation horizontale et de CHF 853'000.- pour la facture sociale.

Dans ces circonstances, le solde du fonds de réserve pour la péréquation au 31.12.2014 s'élèvera à environ CHF 5.2 millions (CHF 6.9 mios ./ CHF 1.7 mios).

La Municipalité a fixé des règles quant à l'approvisionnement de ce fonds de réserve pour la péréquation, à savoir qu'il est alimenté si la simulation prévoit une augmentation et pour autant que les comptes de la Ville de Nyon soient bénéficiaires. La dissolution de ce fonds reste en principe liée à la couverture d'une augmentation non provisionnée entre les acomptes et le décompte final de la péréquation.

Chapitre 1 – Administration générale

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
16'732'645.-	4.9%	10.0%	15'956'320.-	15'210'887.-	16'260'240.-	14'406'678.-

Cette année, ce chapitre n'a pas suscité de commentaires particuliers suite aux discussions menées avec le Syndic, le Secrétaire municipal ainsi que les cheffes des offices juridique et du développement durable.

130 Service du personnel

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
2'181'400.-	18,6%	15%	1'839'899.-	1'896'552.-	2'379'540.-	1'892'762.-

L'augmentation significative du budget de ce service, soit de 18,6% par rapport au budget 2014, respectivement de 15% par rapport aux comptes 2013, correspond pour l'essentiel à :

- **des charges supplémentaires (+ 3,4%)** dues :
 - au financement d'un poste de "chargé de projets", préavis n° 133, concernant l'évaluation des fonctions et la révision de l'échelle des traitements, soit un montant de CHF 94'800.- porté au budget 2015, compte n° 130.3011.00 et suivants, *traitements* et d'un mandat externe (Cabinet de conseils hkp) montant de CHF 114'809.- porté partiellement sur les budgets 2014/2015, compte n° 130.3185.00 *honoraires et frais d'études* ;
 - à une augmentation réjouissante du nombre d'apprentis techniques, compte n° 130.3011.02 ;
 - aux versements annuels sur 17 ans, à partir du 1^{er} janvier 2014, d'une cotisation supplémentaire de 3% afin d'assainir la CIP (Caisse Intercommunale de Pensions), compte n°130.3040.00 CHF 139'000.-. A relever que pour l'ensemble des services de l'Administration communale, la cotisation totale annuelle supplémentaire versée à la CIP avoisine les CHF 700'000.-.
- **une diminution des revenus (-20,4%)** correspondant :
 - à une révision à la baisse (-59,4%) des prestations fournies par RRH à la Police Nyon Région (PNR), compte 130.4521.06, CHF 108'000.- (budget 2014 CHF 265'000.-).

Charges salariales

Globalement, pour l'ensemble de l'administration communale, les charges diminuent de 11,9% par rapport au budget 2014, situation due à la reprise des charges salariales de la Police par PNR. En réalité, abstraction faite des charges salariales de la Police, celles-ci augmentent pour l'ensemble du personnel administratif et d'exploitation, compte 301 *traitements fixes*, 3011 et *auxiliaires* 3012 / 3013 de CHF 725'200.-.

Évolution des effectifs du personnel, nombre d'ETP (Équivalents Temps Plein)

- ETP	budget 2014	348,0
- ETP	repris par PNR	57,5
- ETP	repris par SADEC	0,5
- ETP	admis selon préavis votés	4,9
	Situation théorique	294,9
	ETP situation réelle au budget 2015	297,1

Soit augmentation de **2,2 ETP** non justifiée par préavis. Ces postes correspondent, selon explication du Service des RRH à des aménagements décidés par la Municipalité amplifiant un taux d'activité dans plusieurs services.

La COFIN relève par ailleurs et regrette que les comptes 130.3091.01 "Frais de formation – apprentis" et 130.3091.02 "Frais de formation interservices" soient largement sous-utilisés. Les responsables des RRH conscient de cette situation, dues souvent à une indisponibilité (manque de temps) dans les services, ont planifié pour 2014 déjà un accroissement de la formation continue dans plusieurs domaines.

153 Activités culturelles, loisirs

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
1'889'325.-	7.2%	21.6%	1'762'750.-	1'553'203.-	1'719'540.-	1'465'376.-

Le budget 2015 est en augmentation de 7.2% (CHF 126'575.-) par rapport au budget 2014.

Cette augmentation est principalement due aux natures 365 et 366 des comptes correspondant aux aides et subventions. Au sein de ces natures, nous dénombrons plusieurs groupes.

Culture comptes 153	Budget 2014			Budget 2015		
Achat oeuvres d'art			90 000			90 000
Divers			17 500			17 500
Aides, subventions (153.36XX)			1 655 250			1 781 825 7,6%
Activités conventionnées en 2015 (Visions du réel, Usine à gaz, Elastique citrique)	730 500	1,8%		760 500	4,1%	
Loi sur les écoles de musique	339 750	-5,0%		361 125	6,3%	
Luna festival (préavis 165)				60 000		
Autres subventions	585 000	8%		600 200	2,6%	
Comptes 153			1 762 750		1%	1 889 325 7,2%

Le premier groupe inclut les augmentations d'aides et subventions dues par application de conventions pluriannuelles validées par la Municipalité (Visions du réel, Usine à gaz, Elastique citrique pour un total de CHF +30'000.-).

Le second groupe comprend les augmentations d'aides et de subventions dues par décision cantonale (CHF +21'375.- par application de la loi sur les écoles de musique) ou du Conseil communal (CHF +60'000.- LUNA festival).

Le dernier groupe inclut les aides et subventions hors du cadre contraignant des deux premiers groupes (augmentation de CHF +15'200.- dont principalement CHF +10'000.- pour la Parenthèse). Si l'on ramène l'augmentation de ce groupe (CHF 15'200.-) au total 2014 du compte 153 (CHF 1'762'750.-), nous obtenons une augmentation de +0,86% qui se situe au-dessous du plafond de +1% de maîtrise des natures aides et subventions en accord avec les conditions fixées par la Municipalité.

Ces conditions à titre de rappel sont décrites au début du préavis de la Municipalité. Elle demande aux services de ne pas dépasser de 1% l'augmentation des aides et subventions en excluant les augmentations décidées par la Municipalité, le Conseil communal ou encore par obligation légale cantonale. Si ces deux dernières exclusions semblent raisonnables, on peut se poser la question de celle liée à une décision municipale. Bien que compréhensible dans l'esprit de la Municipalité, elle paraît moins logique dans une réflexion plus globale de maîtrise des charges. En effet, il suffit à la Municipalité de conventionner une activité culturelle pour la soustraire du domaine de maîtrise des charges.

D'autre part, au niveau du festival Luna, un commissaire s'est étonné de voir dans le plan d'investissement en page 106 des comptes détaillés, l'inscription d'un dépassement de CHF 50'000.- de l'investissement initialement prévu de CHF 265'000.- alors que la Municipalité indiquait en séance de Conseil communal du 10 novembre un dépassement de CHF 32'000.-. Interrogé à ce sujet, la COFIN a reçu après 2 tentatives une explication laconique liée à une erreur d'un versement de CHF 30'000.- qui devait être imputée sur le compte 153.3653.00 – Subventions activités locales. Malheureusement, cette réponse ne clarifie guère la situation.

153.3119.00 Achats d'œuvres d'art

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
90'000.-		718.2%	90'000.-	11'000.-	15'000.-	38'490.-

En ce qui concerne l'achat d'œuvres d'art, le montant proposé (CHF 90'000.-) reste identique au budget 2014, amendé par le Conseil communal à fin 2013 de CHF 20'000.- à CHF 90'000.-.

A titre de rappel, une année plus tôt, à fin 2012, le montant du budget 2013 avait été réduit par amendement de CHF 90'000.- à CHF 15'000.- traduisant le souhait du Conseil de soumettre tout achat important par préavis. Conscient des difficultés liées à ces changements budgétaires à répétition, la Municipalité propose de décomposer le montant demandé de CHF 90'000.- en deux parties, la première, de CHF 20'000.-, consacrée à l'achat d'œuvres d'art, et la seconde, de CHF 70'000.-, pour développer des projets d'art intégré dans l'espace public dont la moitié serait consacré à la création

d'un prix annuel. L'intégration d'œuvres d'art plus conséquentes dans le bâti serait associée aux préavis de construction et soumis au Conseil comme souhaité lors des débats liés au budget 2013.

A noter le rejet de la majorité de la commission à la proposition de réduire ce montant de CHF 90'000.- à CHF 20'000.- par 8 voix contre, 1 pour et 1 abstention. Bien qu'écartée en commission, cette proposition sera en principe soumise au Conseil sous la forme d'une proposition d'amendement (pas de rapport de minorité attendu).

170 Service des sports

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
3,123,050	3%	11%	3,019,650	2,802,636	2,817,450	2,491,972

Le budget 2015 est de 3% supérieur à celui de 2014 et de 11% aux comptes 2013. La raison de cette augmentation se trouve en partie dans l'augmentation des charges de personnel, suite au changement de cahier des charges du poste transféré du 171 au 170 (CHF 40'450 sur les comptes 30), à l'augmentation des services budgétés des espaces verts (CHF 22'000.- hors augmentation UEFA), ainsi qu'à de petites augmentations sur plusieurs postes.

170.3011.01 Traitements

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
694,700	24%	28%	558,400	541,683	532,000	451,892

Cette augmentation importante est due au transfert d'un poste du groupe 171 au 170. Le solde de ce transfert révèle une augmentation de 23%, la diminution du compte 171 étant de CHF 110'800 alors que l'augmentation du compte 170 est de CHF 136'300.-. Il s'agit d'un salaire augmenté en relation à la mise à jour du cahier des charges du nouveau poste du 170.

170.3111.00 Achats mobilier, machines, matériel

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
5,000	0%	100%	5,000	-	-	12,587

En général, les dépenses pour l'achat de mobilier ont été centralisées chez Architecture et Bâtiments (A&B). En revanche, il peut subsister quelques demandes de budget pour l'achat de mobilier spécifique qui serait pas géré centralement par A&B. La centralisation de ces achats est une bonne chose pour la COFIN et elle soutient une telle pratique. Elle recommande de favoriser cette pratique en ajoutant leurs besoins en mobilier à la liste gérée par A&B, afin de bénéficier d'économies d'échelle. D'autres dépenses font l'objet de ce type de centralisation, notamment les frais de surveillance des bâtiments sous le compte 3189.

171 Piscine de Colovray

171.3909.00 Imp. int. entr. trav. Espaces verts

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
136,000	12%	66%	121,000	81,710	310,000	101,127

Le budget des imputations internes ne pose en général pas beaucoup de questionnement. Pour rappel, une imputation interne enregistrée en charge dans un service est généralement enregistrée au même montant en produit dans le service qui assure la prestation. La COFIN a tout de même voulu comprendre quels étaient les prestations que les Espace verts prévoient d'offrir en plus à la piscine de Colovray (+12% par rapport au budget 2014). Elle a donc posé la question au chef de service responsable du budget de la piscine de Colovray, le chef de service des Sports. La COFIN n'a pas reçu d'explication du chef de service, car selon lui, il n'est pas la personne qui enregistre cette ligne au

budget. La COFIN a donc demandé au chef du service des Espaces verts qui lui a répondu que la demande provenait du service des Sports et concernait des clôtures et un poste de vigie notamment.

La COFIN observe que cette pratique, qui n'est pas nouvelle, de reporter la responsabilité de certaines lignes de son budget sur d'autres chefs de service n'est pas révolue. Elle informe les chefs de services que lors de la défense de leur budget 2016, ces réponses ne seront pas valables. Chaque chef de service est tenu de savoir ce que contiennent les budgets dont il est responsable.

172 Centre sportif de Colovray

172.3011.00 Traitements (concierges)

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
98,500	n/a	-16%	-	117,643	-	285,471

La COFIN s'est posée la question de la raison pour laquelle des traitements étaient prévus en 2015, alors que cette dépense n'avait pas été budgétée en 2014, ni en 2013. Il s'agit d'un employé qui a souhaité rester employé de la commune, malgré que son salaire soit « remboursé » par l'UEFA, inclus dans la facture finale de ce service.

172.3909.00 Imp. int. entr. trav. Espaces verts

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
322,000	96%	40%	164,500	229,335	310,000	183,095

Cette augmentation est liée aux demandes de services supplémentaires de l'UEFA. Pour rappel, toutes les dépenses engagées par le service 172 « Centre sportif de Colovray » sont refacturées à UEFA.

19 Office informatique

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
1,285,250	3%	0%	1,250,873	1,282,961	1,465,160	1,256,803

Le budget 2015 est de 3% supérieur à celui de 2014 mais reste stable par rapport aux comptes 2013. La raison de cette augmentation se trouve dans les charges de personnel, suite au préavis 149 (CHF 131'900) compensés par des imputations internes supérieures à Police Nyon Région, au SDIS ainsi qu'aux SI (cumulés CHF 115'473.-), ainsi qu'à plusieurs augmentations ou réductions de budget mineures.

190.3157.00 Entretien matériel et logiciel informatique

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
441,400	8%	14%	408,600	387,401	351,460	330,890

Cette augmentation est due aux divers contrats de maintenance, et à une augmentation du nombre d'applications, notamment suite au préavis 69, pour la migration à Windows 7 et Office 2010 et la mise à jour des infrastructures informatiques.

190.4521.01 Prestations informatique au SDIS Nyon - Dôle

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
(55,350)	214%	n/a	(17,600)	-	-	-

Il s'agit des prestations de téléphonie et autres services, ainsi que la mise à disposition des outils informatiques pour le SDIS Nyon – La Dôle.

Chapitre 2 – Finances

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
(73,622,430)	6%	8%	(69,345,030)	(68,403,904)	(64,059,458)	(67,267,992)

Le budget 2015 est de 6% supérieur à celui de 2014 et de 8% par rapport aux comptes 2013. La raison de cette augmentation se trouve dans une augmentation des recettes d'impôts de CHF 4.6 mios (variations des recettes du service 210). En résumé du préavis qui est déjà très complet, voici le contenu du budget 2015 pour les postes suivants :

- **Revenus** : est prévu une légère augmentation de l'impôt des personnes physiques suite à l'accroissement de la population ainsi qu'à une prise en compte d'une amélioration de la capacité contributive de la population. L'impôt concernant les personnes morales est stable alors que les impôts dits conjoncturels sont évalués avec prudence.
- **Amortissements** : le cycle d'amortissement de certains actifs arrivent à leur terme et ainsi le montant des amortissements diminuent de CHF 528'440.-. Cette tendance ne devrait normalement pas durer avec les nombreux investissements programmés durant ces prochaines années.
- **Autofinancement** : l'autofinancement prévu en 2015 est de CHF 4.4 mios. Ce n'est évidemment pas suffisant pour le financement des investissements nets prévus en 2015 de CHF 47.2 mios. Pour rappel, l'autofinancement prévu en 2014 était de CHF 6.2 mios et le budget d'investissement net était de CHF 38 mios.
- **Dettes** : le montant estimé de la dette au 31 décembre 2015 est de CHF 194.7 mios, alors qu'il était de CHF 146.7 mios au 31 décembre 2014 selon le budget 2014. Cette augmentation est due au manque d'autofinancement de presque CHF 43 mios en 2015.
- **Coûts de la dette** : les intérêts passifs sont inscrits à CHF 3.6 mios au budget 2015, stable par rapport au budget 2014 (-0.7%). Le taux moyen est en revanche très bas, à 1.74%, ce qui est une bonne nouvelle car les emprunts négociés le sont à plusieurs années, ce qui permettra d'atténuer une éventuelle hausse des taux. Selon le service des finances, les taux devraient rester bas en 2015.
- **Perspective 2014** : la tendance sur les revenus est favorable car les impôts perçus par les acomptes jusqu'à cet automne 2014 donnent le signal que le budget des recettes de l'impôt des personnes physiques sera bientôt atteint.

200.3012.00 Salaires personnel auxiliaire

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
80,000	0%	146%	80,000	32,541	-	16,281

Le service des finances a subi un certain nombre de rotations, des apprentis ont été engagés pour garantir la continuité du service du contentieux et pour établir la comptabilité des fondations. Ces dépenses budgétées seront compensées en partie par une diminution des traitements.

200.3185.00 Honoraires et frais d'études

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
9,000	29%	178%	7,000	3,240	3,000	-

Il s'agit des dépenses pour l'outil de benchmark, ainsi que les conseils TVA.

Chapitre 3 – Domaines et Bâtiments

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
8'827'735.-	0.9%	-2.4%	8'750'320.-	9'041'241.-	8'913'090.-	7'860'237.-

Les chiffres liés à ce chapitre sont relativement stables.

La discussion lors de cette entrevue a essentiellement tourné autour de la différence à faire entre les réparations et les entretiens planifiés. En effet, dans l'idéal, le service essaie de faire préventivement de l'entretien, plutôt que d'être pris plus tard dans un délai d'urgence qui engendrerait davantage de coûts par des réparations. La COFIN a demandé si cette politique était facilement suivie. Il en résulte que malheureusement, d'une manière générale, nos bâtiments communaux restent largement sous-entretenus, et que l'urgence est trop souvent de mise. Ce sous-entretien est hélas démontré de manière probante dans le rapport sur l'étude EPIQR (société d'architectes et d'ingénieurs basée à l'EPFL spécialisée dans les décisions de rénovations), qui sera déposé en début d'année prochaine. Le manque d'entretien planifié (par souci d'économie) génère donc des frais de réparation supplémentaires et coûteux.

La COFIN rend par ailleurs attentif le Conseil communal que certes, le budget de ce service est équilibré et ne présente à ses yeux aucun dysfonctionnement, mais que d'autre part, il souffre malheureusement d'un manque de moyens tant financiers qu'humains pour réaliser les entretiens qui donneraient une sérénité à court et à moyen-long terme. Il faudrait une personne supplémentaire. Le chef de service estime qu'il est « au maximum de ce qu'il peut dépenser avec son effectif actuel ». Même si on perçoit une amélioration depuis quelques années, ce service ne tourne pas comme il le voudrait et comme il le faudrait.

Notons par ailleurs que la commune présentera en 2015 un préavis pour la rénovation du parking Bel-Air, qui appartient en partie à la ville. Cette rénovation est de sa responsabilité pour les parties qui lui appartiennent.

Nature de compte 3141 Entretien des bâtiments

Quelques lignes ont fait l'objet de questions plus détaillées, notamment l'évolution du budget de la nature de compte 3141 (entretien des bâtiments). Si le budget du service pris dans son ensemble est stable, certaines lignes le sont moins et c'est normal : un bâtiment qui subit une réparation une année ne la subira pas l'année suivante.

Le détail a été commenté pour le bâtiment de la bibliothèque communale (Av. Viollier 10), où les entretiens planifiés sont supérieurs à ceux de 2014, parce que devenant urgents en ce qui concerne notamment la chaufferie.

Chapitre 4 – Travaux et Environnement

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
9'968'420.-	13.1%	18.6%	8'815'585.-	8'405'519.-	7'964'334.-	8'441'114.-

Le transfert de l'unité de signalisation de la police au service Travaux et Environnement lors de la création de l'association Police Région Nyon est responsable pour une augmentation importante du budget en 2015.

A noter aussi que les travaux indiqués au budget 2015 (CHF 114'000.-, compte 410.3147.00) restent supérieurs aux comptes 2013 (CHF 50'000.-). Une invasion de renouée du Japon pose des problèmes qui généreront des frais plus importants à prévoir.

420 Service de l'urbanisme

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
1'577'400.-	7.5 %	38.9%	1'467'700.-	1'135'534.-	1'177'900.-	1'139'915.-

420.3011.00 Traitements

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
1'109'600	13.5%	23.3%	977'800.-	899'942.-	816'500.-	715'269.-

1 EPT supplémentaire concernant le préavis n°59 de juin 2012 (le poste n'est pas encore pourvu, en cours de recherche par les RRH) et un collaborateur soustrait du compte 420.312.00 (salaires personnel auxiliaire) et réaffecté au compte 420.3011.00 (traitements).

420.3185.00 Honoraires, frais d'études

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
138'000.-		315.6%	138'000.-	33'207.-	140'000.-	250'784.-

Pas de changements par rapport à 2014 concernant ce compte. Toutefois, le Service de l'urbanisme nous a fait part des différentes études et travaux en cours. Par exemple: alimentation du Géoportail SIT Nyon, appui et développement d'études Vuarpillière, recblage de l'utilisation du secteur de Champ-Colin, étude d'impact économique de Martinet...

Concernant ces différentes études, le Service travaille avec plusieurs mandataires sur appels d'offres ouverts ou sur invitations (pas soumis aux marchés publics vu les montants).

420.3185.02 Honoraires et frais juridiques

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
40'000.-			40'000.-	41'438.-	40'000.-	19'747.-

Malgré l'engagement d'1 EPT supplémentaire à l'Office juridique (préavis n°59, juin 2012), sur des dossiers pointus et sensibles concernant l'aménagement du territoire, le Service de l'urbanisme fait appel aux compétences spécifiques de Me Jean-Michel Henny.

420.3526.00 Participation financière études régionales

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
30'000.-			30'000.-	0.-	30'000.-	20'000.-

Somme réservée à des études régionales sur sollicitation du Conseil régional.

440 Espaces verts

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
2'817'750.-	6.1%	12.0%	2'655'350.-	2'516'008.-	2'396'050.-	2'403'592.-

La COFIN relève un manque de cohérence quant aux imputations internes. Le service des Espaces verts (EV) impute systématiquement ses prestations aux divers services de la commune dans le budget, ce qui représente un montant CHF 902'000.- (cpte 440.4909.00) dans le budget 2015. Bien que ces « revenus » n'influencent pas le résultat financier global, ils améliorent significativement le budget du compte 440 Espaces verts.

La COFIN déplore un manque de communication entre le responsable des Espaces verts et les chefs de services sur les raisons d'augmentations d'imputations internes. Un peu plus de clarté sur ce point permettrait à la COFIN de travailler plus rapidement et efficacement dans le contrôle du budget et des comptes.

A relever aussi, l'augmentation des demandes de l'UEFA (toutes re-facturées) de même que le renouvellement du contrat de l'UEFA avec les Espaces verts (Ville de Nyon) pour 5 nouvelles années.

452 Ordures ménagères, décharge

452.3312.00 Amortissements

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
0.-	-100.0%	-100.0%	103'270.-	401'962.-	226'886.-	0

Compte 452 ordures ménagères décharges: la COFIN rappelle que le compte 452.3312.00 (amortissements) doit être utilisé pour amortir des actifs directement liés aux déchets. Le cas échéant, le solde excédentaire du compte 452, pourrait être affecté à un fonds de réserve. Il s'agira de vérifier cette situation pour les comptes 2014.

452.4342.00 Taxe au sac

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
-1'121'530.-			-1'012'000.-	-1'405'124.-	-1'240'000.-	0

452.4342.03 Taxe forfaitaire

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
-1'950'000.-		11.8%	-2'050'000	-1'743'547	-2'089'844.-	

A fin novembre 2012, le Conseil communal acceptait le nouveau concept de gestion des déchets pour la Ville de Nyon. Le principe de base est celui du pollueur payeur. La taxe se divise en taxe forfaitaire (objectif max 60% des charges) qui couvre les coûts d'infrastructures et la taxe au sac (objectif min 40% des charges) qui couvre les coûts d'éliminations des déchets. Il sera important de suivre le résultat des comptes 2014 afin de savoir si cet objectif est atteint et maintenu.

En ce qui concerne le compte 460 (Réseaux d'égouts et épuration), le solde de CHF 523'390.- est encore payé par les recettes fiscales alors qu'il devrait être couvert par les taxes prélevées (compte fermé). Il s'agit d'attendre encore l'exercice 2014 (dont une partie des taxes seront collectées en 2015, pour fixer un budget 2016 qui respectera le principe du financement des frais par des taxes dédiées, dans un compte fermé. Selon la Municipalité, c'est pour la même raison que le budget 2015 ne respecte pas l'objectif minimum de taxe au sac (CHF 1'121'530.-) couvrant 40% des charges.

Chapitre 5 – Instruction publique et Cultes

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
867'384	3.1%	57.5%	841'093	550'678	858'141.-	483'428.-

Le budget de la rubrique 52 - Enseignement secondaire présente systématiquement un écart moyen de plus de CHF 200'000.- entre les charges effectives (comptes) et le budget de 2011 à 2013.

- Excédent du budget en 2011: 176'700-(-12'586)= CHF 189'286.-
- Excédent du budget en 2012: 192'485-(-60'336)= CHF 252'821.-
- Excédent du budget en 2013: 181'750-(-4'460)= CHF 186'210.-

La COFIN aimerait voir dans le budget 2016 un ajustement du budget par rapport aux comptes réels.

Chapitre 6 - Police

En préambule, Madame la Municipale Ruey-Ray rappelle que le budget de la police qui nous est soumis est intrinsèquement lié à celui de l'association intercommunale Police Nyon Région (ci-après : PNR) puisque la grande majorité des charges préalablement imputées au budget nyonnais le sont maintenant au budget PNR. Le Commandant Rochat nous a donc transmis le budget PNR ainsi que le préavis y relatif. Ils sont également consultables sous le lien suivant : <http://www.police-nyon-region.ch/index.php?mnu=3&mpa=52&from=25>.

L'ensemble des comptes, que l'on peut regrouper sous l'appellation « Police » sont les suivants :

600 Service de police

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
8'682'132	5.8%	54.3%	8'207'038	5'625'068	5'960'771.-	5'667'751.-

Nous constatons tout d'abord que les traitements sous compte 600.3011.00 ont été entièrement repris par PNR. Néanmoins, le compte 600.3012.00 relatif au personnel auxiliaire comporte des charges à hauteur de CHF 25'000.-. Il nous est répondu que ces montants correspondent au traitement des patrouilleurs scolaires qui sont restés sous le budget communal et qui n'ont pas été transférés à PNR.

L'entretien mobilier et machines sous compte 600.3151.00 à hauteur de CHF 7'000.- correspond à l'entretien des caméras de vidéosurveillance.

La participation de la commune à la réforme policière se monte à CHF 1'572'632.-. Madame la Municipale nous rappelle qu'au vu de la valeur du point d'impôt à Nyon (un peu plus de CHF 1 mio) et à la bascule de deux points d'impôts liée à la péréquation policière, la commune bénéficie d'une différence d'environ CHF 500'000.-.

600.3521.00 Participation commune de Nyon - Ass. Police Région Nyon

La participation de la commune de Nyon à PNR correspond au compte 600.3521.00 :

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
7'101'300.-			6'840'000.-	0.-		

PNR dispose de plusieurs types de ressources, dont les contributions des communes. Celles-ci, selon le budget de dite association intercommunale se composent ainsi :

Crans-près-Céligny	379'576.50	4.5%
Nyon	7'100'114.20	83.8%
Prangins	992'999.30	11.7%
TOTAL	8'472'690.00	100%

Au vu de ce qui précède, la commune de Nyon participe à hauteur de 83.8%. La clé de répartition, tient compte du nombre d'habitants et de la typologie des communes. Pour plus de détail, la COFIN vous renvoie à l'art. 31 des statuts de PNR ainsi que son annexe 2. La commune verse sa contribution sous forme d'acomptes trimestriels afin de permettre à PNR d'avoir en permanence suffisamment de liquidités.

A titre de comparaison avec les budgets précédents, les charges inhérentes au service de police sont les suivantes :

BUDGET	Charges service de police
2012	8'197'300.-
2013	8'240'271.-
2014	8'738'838.-
2015	8'712'632.-

Hors participation à PNR

PNR tire également des ressources dans les revenus provenant des amendes d'ordre ainsi que les amendes et frais découlant des ordonnances pénales prononcées par l'association (art. 29 let. c et d statuts PNR). Ces revenus, pour l'exercice 2015, sont budgétés à hauteur de CHF 1,9 million.

A cet égard, à la question de la gestion d'éventuelles recettes sur les amendes d'ordre, Monsieur Séchaud ainsi que la Municipale Ruey-Ray nous garantissent qu'aucun fonds de réserve ne sera mis en place. Quant à la procédure pour les acquisitions hors budget, Monsieur Séchaud nous garantit que le CoDir passe par voie de préavis devant le Conseil intercommunal et qu'aucun achat de matériel ne s'effectuera sur les deniers issus de ces recettes. Dès lors, les éventuelles recettes seraient comptabilisées en déduction de la participation des communes. A cet égard, la COFIN relève qu'à la lettre de l'art. 31 des statuts de PNR, la répartition des charges entre les communes s'effectue sous déduction des recettes. Il n'est néanmoins pas effectué une différence comptable entre les recettes des amendes d'ordre entre les différentes communes, étant précisé qu'au budget 2013 de la Ville de Nyon était inscrit CHF 1.4 million de recettes d'amendes d'ordre, et que le produits effectifs de ces amendes dans les comptes 2013 se montaient déjà à plus de CHF 2 millions.

La COFIN relève toutefois que le budget de PNR est construit avec une certaine largesse, permettant au CoDir d'effectuer certaines opérations sans passer par voie de préavis. A titre d'exemple, le renouvellement des véhicules de police est prévu dans le budget !

La COFIN a constaté une coquille s'agissant de la participation de la commune de Nyon à PNR. En effet, cette participation, dans le budget de PNR, se monte à CHF 7'100'114.20 alors que dans le budget de la Ville de Nyon, la participation à PNR est budgétisée à CHF 7'101'300.-.

Il a donc été demandé à la Municipale de la police d'éclairer la COFIN sur cette différence de montant, certes faible, mais tout de même surprenant. Cette dernière nous a répondu que les causes de cette différence restaient un mystère.

Monsieur le Municipal des Finances nous a ensuite apporté une réponse circonstanciée comme suit: « Les différents services entrent les chiffres dans le programme comptable Larix, le service des finances est chargé d'en contrôler la cohérence. Ce service a remarqué cette différence après l'approbation du budget par la Municipalité et juste avant le dépôt du budget à la COFIN. Néanmoins, au vu du montant relativement faible, et du peu de temps à disposition, le service des finances n'a pas jugé utile de requérir la correction de ce montant. Le Service des Finances s'est excusé pour ce couac. »

610 Signalisation routière

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
0	-100%	-100%	355'900	306'151	251'300.-	241'687.-

L'ensemble de ces lignes budgétaires a été transféré à Travaux et Environnement

A cet égard, il est utile de préciser qu'une commission de circulation a été créée et qu'elle est composée de la Cheffe de l'Office de la mobilité, du Commandant de police PNR et du Chef de Service de Travaux et Environnement. Cette commission vise à régler les problématiques liées aux aménagements.

611 Stationnement parkings payants ouverts

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
-2'769'000.-	32.2%	68.7%	-2'094'400.-	-1'641'146.-	-1'482'600.-	-1'849'717.-

La légère augmentation des recettes (compte 611.4272.00) est due à l'augmentation des tarifs du parking de Martinet.

612 Stationnement parkings payants couverts

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
-70'650.-	9.8%	18.1%	-64'350.-	-59'844.-	-50'350.-	-9'304.-

Il est relevé qu'actuellement, la gestion du parking de Bel-Air est effectuée par PNR. Il est posé la question si, dans l'hypothèse où PNR souhaitait se défaire de cette charge, la participation de la commune de Nyon à l'association intercommunale serait réévaluée. La Municipale Ruey-Ray nous répond simplement que les recettes de ce parking sont encaissées par la commune...

615 Office de la Mobilité

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
3'881'940.-	48.1%	67.6%	2'620'971.-	2'316'431.-	2'306'144.-	2'070'558.-

En préambule, il nous est distribué les tableaux présentant les détails de la subvention payée aux TPN (compte 615.3657.00 : CHF 2'673'614.-), ainsi que ceux liés à la participation au réseau cantonal Mobilis (compte 615.3657.00 : CHF 1'053'005.-). Ceux-ci n'ont pas appelé de remarques particulières.

615.3011.00 Traitements

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
289'500.-		67.2%	274'300.-	173'167.-	206'900.-	151'033.-

Au compte 615.3011.00 est mentionné 0.3 EPT en plus selon préavis n° 125. Un poste d'ingénieur, dont le financement est assuré par plusieurs communes, a pour mission la gestion du système de détection des bus sur le réseau régional et nyonnais. L'excédent de l'enveloppe accordée a permis l'engagement d'un stagiaire (compte 615.3012.00).

Compte 615.3185.02 Honoraires gestion, stationnement écoles : à hauteur de CHF 8'800.- : ce poste est en lien avec les places de parc payantes des enseignants. La régie Burnier a été mandatée s'agissant de la gestion de ces locations.

615.3657.00 Bus TPN

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
2'673'614.-	93.2%	139.1%	1'383'614.-	1'118'107.-	1'086'194.-	920'000.-

Cette importante augmentation est liée à la subvention au passage des bus au 1/4 d'heure accordée par le Conseil communal (Préavis 167).

S'agissant du P+R de la Gravette, il est constaté que celui-ci est peu rentable. En effet, les honoraires de gestion se montent à CHF 12'960.- (compte 615.3185.03) alors que les recettes atteignent CHF 15'000.- (compte 615.4272.02). Un des commissaires relève que la procédure afin d'obtenir un abonnement pour le P+R relève du parcours du combattant et qu'il n'est pas possible de venir s'y parquer pour la journée, aucun parcètre n'étant à disposition. Une autre commissaire relève que ce parking est pratiquement vide et que l'absence de communication de la part de la commune et le parking des pendulaires sur les places blanches en ville en sont peut-être la cause. La Municipale nous indique qu'au passage des bus au ¼ d'heure, le prix de Martinet augmentera sensiblement. Cette mesure est sensée encourager les utilisateurs à se rendre à Gravette qui sera alors mieux desservie. Quant à l'utilisation du P+R à la journée (hors abonnement), il nous est indiqué que le P+R de la Petite Prairie sera muni d'un horodateur combiné parking + bus.

65 Défense contre l'incendie

650 Service du feu

En préambule, il nous est distribué le budget 2015 de l'association communale du SDIS La Côte. Celui-ci n'a pas appelé de remarques particulières. Il nous est également rappelé que depuis la création de l'association intercommunale (18 communes), le service du feu a conservé le même dynamisme. Quatre postes fixes et permanents sont toujours rattachés à la Ville de Nyon.

Les comptes 650, Service du feu, présentent un total des charges à hauteur de CHF 1'530'100.- (traitement, charges sociales, entretien des bornes hydrantes et participation au SDIS La Côte). Elles sont entièrement couvertes par la refacturation des charges sociales à l'association intercommunale et par un prélèvement de CHF 945'200.- sur le fonds de réserve (compte 650.4814.00). Ce montant correspond à la participation de la Ville de Nyon au SDIS.

650.4814.00 Prélèvement sur fonds de réserve

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
-945'200.-		17.5%	-932'200.-	-804'121.-	0	0

Situation du fonds de réserve *Service du Feu II* :

Fortune au 31.12.2013	Prélèvements prévus en 2014	Prélèvements prévus en 2015	Fortune prévisible au 31.12.2015
2'295'355.81	-932'200.00	-945'200.00	- 417'955.81

S'agissant de ce fonds de réserve, il est rappelé que jusqu'à la fin de la législature, la Ville de Nyon contribue au SDIS par une cotisation de Fr. 10.- par habitant supplémentaire en comparaison des autres communes.

Un commissaire interroge la Municipale sur l'état du Fonds Fischer. Un avis de droit a été demandé afin de déterminer si le fonds pouvait être utilisé à la création d'une fondation. La Municipale ne peut pas plus nous renseigner pour l'heure. Ce fonds a tout de même récemment été utilisé pour l'achat de mobilier pour la salle d'Etat major de la caserne de Nyon.

344.4271.10 Loyer SDIS

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
-320'405.-	-34.2%		-487'000.-	0	0	0

S'agissant du loyer payé par le SDIS pour la caserne de Nyon (compte 344.4271.10), lors de l'élaboration du budget 2014, le Municipal des finances nous a fait part d'une évaluation optimiste des revenus que la commune pourrait tirer de la location de la caserne de Nyon, C'est ainsi que la somme de Fr. 487'000.- a été budgétée. Une année plus tard, la Municipale Ruey-Ray nous informe que des négociations sont encore en cours afin de réévaluer ce montant. Néanmoins, aucune autre information ne nous sera transmise afin de préserver le secret des transactions...

Chapitre 7 – Affaires sociales

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
36'073'860	9.2%	21.4%	33'021'711	29'706'344	32'058'994.-	31'370'875.-

L'augmentation du budget de CHF 3 mios, s'explique principalement par CHF 2 mios de plus pour la facture sociale et CHF 870'000.- pour les structures d'accueil.

La facture sociale (établie par le canton) représente 70% du budget de SASEJ : CHF 25'253'930,- une augmentation de 8.7% par rapport au budget 2014.

Une augmentation remarquable dans le budget 2015 découle de l'aide à l'assurance maladie. M. Piguet, chef du SASEJ, a expliqué qu'un Vaudois sur trois reçoit une aide pour ses primes d'assurance maladie et que l'augmentation des subventions entre à 100% dans la facture sociale des communes.

D'autres frais supplémentaires sont liés à l'augmentation des prestations :

- plus de projets de prévention pour la jeunesse ;
- plus de projets "envie de quartier" ;
- plus de semaines d'ouverture des Allevays, et ;
- plus d'aide à la pierre.

760 Structure d'accueil collectif

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
4'423'200	24.5%	79.0%	3'553'000	2'471'070	3'356'000.-	2'912'860.-

Vu l'augmentation importante, la COFIN a analysé plus spécifiquement ce poste. L'augmentation de CHF 870'000.- est liée :

- au crédit complémentaire de Croquelune voté en septembre (pour corriger 2014) : CHF 450'000.-
- aux nouvelles places d'accueil Terre Bonne (voté par le conseil) : CHF 183'000.-
- aux subventions de la ville pour des places supplémentaires dans les crèches de Generali et à la Mobilière : CHF 55'000.-.

Pour mieux comparer les chiffres on note que les comptes 2013 étaient particulièrement bas, grâce au remboursement de l'excédent de subventions de 2012 dans quatre structures.

Au niveau de l'accueil collectif, la COFIN relève une forte variation liée à l'estimation des revenus des parents, les recettes diminuent de CHF 217'000.- dans ce compte, passant de CHF 1'633'000.- à CHF 1'413'000.-. Les recettes des parents dépendent de plusieurs facteurs comme le rabais fratrie et les variations des revenus des parents/clients d'une année à l'autre. La COFIN aimerait une re-estimation après chaque été des revenus des parents, afin de diminuer les écarts entre le budget et les comptes.

En 2013 les structures d'accueil collectif étaient financées par la subvention de la Ville de Nyon à 34%, par la FAJE à 16%, par les contributions des parents à 46% et par d'autres revenus à 4%. En principe, ces pourcentages doivent rester plus au moins stables dans les années à venir.

La COFIN aimerait renforcer le contrôle sur les structures d'accueil collectif en re-installant les rencontres budgétaires entre les structures d'accueil et la commission municipale de l'accueil de l'enfance. La COFIN recommande aussi un renforcement exécuté par le service des finances pour contrôler les budgets plus en détail.

Chapitre 8 – Services industriels

B 2015 CHF	Var s/B 2014	Var s/C 2013	B 2014 CHF	C 2013 CHF	B 2013 CHF	C 2012 CHF
-2'392'281.-	-1.6%	-22.3%	-2'430'332.-	-3'079'316.-	-2'474'134.-	-3'123'092.-

En résumé, l'information principale qui ressort de l'étude du budget des Services industriels (SI) est que la marge contributive de ce service a tendance à diminuer en raison des économies d'énergie réalisées par les consommateurs ; nous examinons ci-après les différents services des SI ce qui nous permettra de comprendre cette situation.

Compte 800, service administratif

Il s'agit d'un compte dit « fermé » pour lequel il y a peu de commentaires : on notera les prestations internes du service des finances et des RRH diminuent fortement ; le paramètre pris en compte pour les finances étant la part des recettes et des dépenses générées pas les SI par rapport à l'ensemble des dépenses et recettes de la commune. Pour les RRH, quatre éléments rentrent en ligne de compte pour le paramètre, soit le coût de gestion RRH, diverses prestations pour le personnel, gestion des apprentis et frais de formation continue.

Les prestations spéciales pour TRN sont susceptibles de changer en raison du nouveau partenariat de TRN avec d'autres sociétés comme annoncé récemment par la Municipalité après l'établissement de ce budget. Il y aura transfert de personnel à TRN ce qui impliquera une diminution de charges mais aussi de prestations facturées à TRN.

Compte 810, service des eaux

Une nouveauté dans ce compte fermé, la mise au budget des taxes de raccordement. Ceci pour plus de transparence. Le montant de CHF 263'000.- représente une moyenne sur les 10 dernières années.

Compte 821, réseau de distribution

On note une sensible baisse de recettes concernant le timbre d'acheminement au client final. Celle-ci est due au fait que la facturation se fait en fonction de la consommation des clients.

Compte 822, activités commerciales

On constate donc une baisse des achats et par conséquent des ventes d'électricité en raison, d'une part, d'une consommation réduite et, d'autre part, de la baisse du prix de l'électricité. Autres facteurs, la perte de clients « marché » et puis le développement de plus en plus marqué du courant photovoltaïque. Tout ceci intervient malgré l'arrivée dans notre ville de nouveaux consommateurs.

Corollaire de cette situation : les taxes encaissées en fonction de la consommation diminuent (timbre d'acheminement, éclairage public, énergie renouvelable et développement durable).

Pour finir, nous nous trouvons dans un marché contrôlé par un régulateur (Office Fédéral de l'Energie) qui fixe les prix et la marge, mais qui reste tout de même concurrentiel par rapport à certains types de clients. A long terme, ce marché est celui qui donne le plus d'inquiétude par rapport à son évolution.

823, éclairage public

Ce compte est alimenté par une taxe qui ne suffit plus à couvrir l'ensemble des frais. La différence étant compensée par un prélèvement sur un fonds qui sera bientôt épuisé. Donc, il y a lieu de faire des économies de consommation et on s'y emploie en installant progressivement les luminaires moins gourmands en énergie que les anciens.

830, service du gaz

Le gaz va bien, la croissance est constante en dehors des phénomènes saisonniers ; il s'agit d'une énergie alternative bien demandée.

Pendant la libéralisation commence à pointer pour les grands clients. L'OFEN qui régularise le marché de l'électricité va probablement mettre en place la même stratégie pour le gaz à partir de 2018/19 si bien que l'on peut prévoir que dans cinq ans, nous nous retrouverons avec la même problématique que l'électricité.

Budget d'extensions des services industriels

Pages 88 à 91 du cahier : comme mentionné dans le préavis, les crédits d'extensions accordés les années précédentes qui n'ont pas été utilisés sont reportés dans le présent budget. Le but est de considérer que les crédits accordés ne sont plus valables in aeternum, les crédits d'extensions sont valables pour l'année en cours. Dorénavant on ira rechercher les crédits non utilisés indispensables

pour les remettre au budget de l'année suivante. Ce sont surtout les crédits pour le service des eaux et du gaz qui sont concernés par cette mesure.

Pour compléter les informations que la commission a reçues, nous apprenons l'existence d'un projet stratégique mais non prévu dans le plan des investissements à savoir le développement du **chauffage à distance**. C'est quelque chose qui pourrait avancer très rapidement mais qui n'est pas prévu au plan des investissements. On peut donc s'attendre que courant 2015 on doive aller de l'avant, ceci car certains plans de quartier sont en développement et que c'est maintenant qu'il faut insérer cette politique du chauffage à distance.

Vœux et conclusions de la commission

Vœux de la COFIN

1. En plus des règles propres à la maîtrise des enveloppes budgétaires, la COFIN demande que la Municipalité fixe une règle supplémentaire par rapport aux **comptes** des exercices précédents (dépenses effectives). Chaque ligne des prochains budgets dont le montant diffère significativement des **comptes** des trois années précédentes, pourrait faire l'objet d'un amendement.
2. Les subventions de la Ville de Nyon en faveur d'associations culturelles régies par des **conventions** (telles que Vision du Réel, FAR, Usine à Gaz, l'Élastique citrique, Luna) devraient être incluses dans les enveloppes budgétaires. De plus, le renouvellement de ces conventions (en principe tous les quatre ans) devrait être soumis à l'approbation de la commission culturelle.
3. Avec 2,7 ETP au budget 2014 (postes à pérenniser), puis 2,2 ETP au budget 2015 non justifiés par préavis, la COFIN demande à la Municipalité qu'elle respecte la volonté du Conseil communal de procéder **par voie de préavis** pour toute augmentation des effectifs du personnel fixe de l'Administration communale.
4. La COFIN rappelle à la Municipalité que selon son préavis 133 du 23 septembre 2013 concernant l'évaluation des fonctions et la révision de l'échelle des traitements, elle s'est engagée à fournir des rapports de synthèse à l'intention du Conseil communal, communications que la COFIN estime souhaitable après une année d'étude.
5. Les chefs de service doivent pouvoir expliquer les variations de **toutes** les lignes comptables du budget de leur service, même quand il s'agit de comptes sous la responsabilité d'autres services (par exemple Architecture et Bâtiment, Ressources Humaines, etc.) ou d'imputations internes (par exemple de la part des Espaces verts).

Conclusions

Les prévisions économiques de notre région restent favorables à court terme (pour 2015), par contre des incertitudes liées au marché immobilier, à l'imposition des entreprises, aux impôts spéciaux des étrangers, à la libre circulation des travailleurs, etc. ne peuvent garantir la croissance à plus long terme.

L'adoption d'un budget 2015 qui présente un déficit important de près CHF 6.8 millions ne peut donner satisfaction à la COFIN et ne doit pas être pris à la légère. Par définition, les fameuses recettes extraordinaires et imprévisibles auxquelles le Conseil communal s'est tout de même habitué, ne sont pas garanties, sinon elles figureraient déjà au budget. En conséquence, la Municipalité devra à nouveau contrôler et maîtriser ses charges tout au long de l'exercice 2015.

La COFIN relève une augmentation de CHF 2'688'358.- des charges budgétées pour la péréquation qui est hors contrôle de la Municipalité. Toutefois, l'augmentation de la péréquation prévue à hauteur de CHF 5.5 millions pour 2013, s'est avérée bien moins élevée puisque le décompte final du Canton présente une augmentation d'environ CHF 1.7 million, qui laisse une réserve à hauteur de CHF 5.2 millions dans un fonds.

L'autonomisation de Police Nyon Région (PNR) au sein d'une association intercommunale qui gère maintenant son personnel, son budget de fonctionnement et d'investissement, ne permet plus à la Commission des finances de Conseil communal de Nyon d'exercer son contrôle dans le détail. Dans les comptes de la Ville de Nyon, la rubrique Police se résume bientôt à une seule ligne « participation commune de Nyon à PNR » ! Nous insistons donc sur le contrôle rigoureux que doit exercer le Conseil

intercommunal sur le budget et sur les comptes de PRN. Sur ce point, nous rappelons que la commune de Nyon avait encaissé pour plus de CHF 2 millions d'amendes d'ordre en 2013 qui passent maintenant directement dans les comptes de PNR.

Concernant le plan des investissements, la COFIN relève très positivement la mise en place d'une méthode de priorisation des projets. Le système doit encore être amélioré et affiné, mais la COFIN estime qu'il ne doit certainement pas être abandonné même si quelques imperfections ont conduit à repousser l'un au l'autre projet par erreur. La COFIN encourage l'ensemble de la Municipalité à utiliser cette méthode comme un outil d'aide à la décision.

Pour 2015, la Municipalité maintient un budget d'investissement très ambitieux à hauteur de 47.2 millions de dépenses nettes, alors que la marge d'autofinancement prévue se monte à CHF 4.412 millions. Ce programme d'investissements apparaît comme indispensable au développement de la Ville de Nyon, en particulier la réalisation des infrastructures scolaires et sportives. Dans ces conditions, la commune devra probablement recourir à l'emprunt et augmenter sa dette.

Finalement, la COFIN a discuté d'une proposition de diminuer de CHF 70'000.- le budget de la culture, plus particulièrement le compte 153.3119.00 Achats d'œuvres d'art, mais la grande majorité, la COFIN s'est satisfaite des explications et des réponses données par le Municipal en charge et par la cheffe de service. C'est pourquoi, à une très large majorité, la COFIN vous recommande de ne pas accepter cet amendement s'il est déposé.

En conclusion, la Commission des finances recommande au Conseil communal de Nyon d'accepter le budget 2015 tel que proposé par la Municipalité, sans y apporter de modifications.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 182 concernant le budget 2015,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2015 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	189'798'799.-
Revenus :	CHF	183'017'012.-
Excédent de charges	CHF	6'781'787.-

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2014, soit :

Service des eaux	CHF	2'071'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	1'631'600.-
Service du gaz	CHF	1'039'000.-
Total des extensions	CHF	4'741'600.-

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés,

3. de prendre acte du plan d'investissements 2015-2018.

La Commission des finances : Mmes Roxane Faraut-Linares, Jessica Jaccoud, Bernadette Nelissen et MM. Luciano De Garrini, Jean-Marie Frachebourg, Pierre Girard, David Lugeon, Laurent Miéville, Philippe-Jean Perret, Jacques Pittet, et Yvan Cornu (président).